

DELIBERATION N° 69**Tarifs 2015 du secteur Economie - Tourisme****EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
 Nombre de conseillers en exercice : 39
 Nombre de présents : 29
 Nombre de votants : 33*

LE ONZE DECEMBRE DEUX MILLE QUATORZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 3 décembre 2014 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : JUMEL Sébastien, LANGLOIS Nicolas, RIDEL Patricia, CARU-CHARRETON Emmanuelle, WEISZ Frédéric, BUICHE Marie-Luce, ELOY Frédéric (à partir de la question n°4-1), AUDIGOU Sabine, GUEROUT François, LECANU Lucien, LEFEBVRE François, BEGOS Yves, CYPRIEN Jocelyne, VERGER Daniel, ROUSSEL Annette, PATRIX Dominique, MENARD Joël, DESMAREST Luc, CAREL Patrick, AVRIL Jolanta, PARESY Nathalie, LETEISSIER Véronique, BUSSY Florent (à partir de la question n°13), BUQUET Estelle, QUESNEL Alice, ANGER Elodie, BLONDEL Pierre, PETIT Michel (jusqu'à la question n°32), ORTILLON Ghislaine (jusqu'à la question n°32), GAUTIER André (jusqu'à la question n°32), BAZIN Jean (de la question n°4-1 à la question n°32), BREBION Bernard, JEANVOINE Sandra

Sont absents et excusés : ELOY Frédéric (de la question n°1 à la question n°4), GAILLARD Marie-Catherine, BOUVIER-LAFOSSE Isabelle, CLAPISSON Paquita, BUSSY Florent (de la question n°1 à la question n°12), PAJOT Mickaël, THETIOT Danièle, OUVRY Annie, BAZIN Jean (de la question n°1 à la question n°4)

Pouvoirs ont été donnés par : GAILLARD Marie-Catherine à JUMEL Sébastien, BOUVIER-LAFOSSE Isabelle à BUICHE Marie-Luce, CLAPISSON Paquita à CARU-CHARRETON Emmanuelle, BUSSY Florent à WEISZ Frédéric (de la question n°1 à la question n°12), PAJOT Mickaël à GUEROUT François, THETIOT Danièle à PETIT Michel (de la question n°1 à la question n°32), OUVRY Annie à GAUTIER André (de la question n°1 à la question n°32)

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie

.../...

M. Lucien LECANU, Adjoint au Maire, expose qu'il convient de déterminer les tarifs du secteur Économie/Tourisme applicables au 1er janvier 2015, pour lesquels il est proposé des évolutions propres aux spécificités de chaque activité. Ces évolutions, dont les éléments les plus saillants sont décrits ci-dessous, sont détaillées dans les tableaux joints.

► **Marchés – tarifs au m2**

- Après la stabilisation de l'ensemble des tarifs en 2014, il est proposé des augmentations pour les voies attractives du marché du samedi, pour les minima forfaitaires des « volants », et pour les « démonstrateurs ».

- Tarifs « accès à l'électricité » : stabilisation à 1,50 € par jour de marché pour l'accès « Lumière » et à 2,15 € pour l'accès « Lumière + Froid ».

► **Vente dite « aux Barrières » – droit de place annuel, forfaitaire**

- Après l'augmentation de 4,2% en 2014, il est proposé de maintenir le tarif à 375 €.

► **Terrasses débits de boisson et restaurants – tarif au m² à l'année**

- Augmentation pour les terrasses des zones 1 (secteur touristique) et 2 (secteur centre-ville) de 0,50 € pour les terrasses de type A et B, et de 1,00 € pour les types C et D.

► **Vente ambulante en ville – tarif forfaitaire mensuel**

- Il est proposé une légère augmentation de 0,50 € à 1,00 € selon les dimensions des structures de vente, comme l'an dernier.

- Tarifs « accès à l'électricité » sont maintenus à l'identique.

► **Droits de voirie divers**

- Stabilisation des tarifs pour les étalages, glacières et rôtissoires, véhicules de distribution et vente, et cirques dans les quartiers. Augmentations variables pour les autres types d'occupation :

- de +0,82% pour les emplacements réservés sur voirie pour véhicules nécessaires à l'activité,
- de +1,90% pour les taxis (Dieppe reste à un niveau plutôt bas),
- de +1,85% pour les chevalets, pour les présentoirs publicitaires
- de +5,56%, poursuivant ainsi un objectif de dissuasion,
- de +6,80% pour les cirques installés sur les pelouses pour le tarif de base pour 2 jours et même + 30,43% pour le tarif journalier supplémentaire,

► **Fêtes foraines**

- Foire d'été : après une stabilisation en 2014, il est proposé une augmentation entre 4,65 % et 5 % selon les métrages.
- Foire d'hiver : maintien des tarifs 2014.

► **Droits de place Front de mer**

- Après un statu quo en 2014, il est proposé des augmentations variant de 1,45% à 2,50% selon la nature des occupations – sauf pour les surfaces bâties et les animations non permanentes qui restent à l'identique. Pour les chevalets, application du tarif de 110 € comme pour le reste de la commune.

Considérant l'avis de la commission n° 1 du 02 décembre 2014,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les tarifs du secteur économie-tourisme.

☞ **Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE les propositions ci-dessus, par :**

- **32 voix "Pour" : groupe des "Elus Citoyens, Républicains et Communistes de Dieppe", groupe "Dieppe Ecologique et Solidaire", groupe "Unis pour Dieppe"**
- **1 voix "Contre": M. Pierre Blondel**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien JUMEL**

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire